

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

PLH - ADIL 33
 Convention d'objectifs CUB/ADIL
 Subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine de Bordeaux
 pour l'année 2013
 Décision-Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ADIL 33, dont la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) est membre, est subventionnée par la CUB au titre de ses missions définies par la circulaire du 10 septembre 1975, en tant que « Centre d'Information sur le logement ayant le caractère d'un service public d'intérêt général ». L'ADIL 33, créée également en 1975, s'adresse ainsi aux usagers, à qui elle donne, gratuitement, par l'intermédiaire de ses permanences physiques et téléphoniques, des informations et des conseils personnalisés en matière de logement, et constitue un outil de relais de proximité et d'expertise de la demande en logements auprès des pouvoirs publics. L'ADIL 33 informe et conseille notamment les usagers sur le dispositif de Prêt à 0% mis en place par la CUB en mars 2013, et dont elle est partenaire.

L'ADIL 33 est également soutenue par la CUB depuis 2003 en tant qu'acteur favorisant la mise en œuvre des objectifs et du programme d'actions du PLH communautaire. Elle participe à la mise en œuvre de deux axes stratégiques communautaires :

- Permettre à tous un parcours résidentiel de qualité et adapté à leurs besoins ;
- Construire une politique d'habitat communautaire partagée.

La participation financière de la CUB s'est élevée à 114 000 euros pour l'année 2012.

Il est proposé de reconduire cette subvention pour l'exercice 2013.

1. Bilan de l'activité 2012

La fréquentation de l'ADIL 33 est stable par rapport à l'année 2011 (environ 30 000 consultations par téléphone, courriers et entretiens aux permanences). 68% des demandes sont issues de la CUB et 96% sont des particuliers.

Il est à noter qu'en 2012, **l'intérêt du site internet** mis en place en 2011, a largement été démontré : la fréquentation du site a augmenté de 74% par rapport à 2011, ce qui représentait plus de 47 000 visites, dont 73% sont des nouveaux visiteurs.

Si la majorité des demandes émane d'usagers locataires, l'augmentation de la part des propriétaires bailleurs est confirmée. Plus de 75% des consultations portent sur les rapports locatifs.

Dans le cadre de la Charte de prévention des expulsions locatives **une fiche « bailleur privé »** a été élaborée pour mieux qualifier et quantifier leur situation et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Une étude précise a été réalisée sur les 104 situations (dont 64 % sur la CUB) qui se sont présentées en 2012.

En ce qui concerne **l'accession à la propriété**, l'ADIL 33 a réalisé 341 études financières d'accession à la propriété dont 82 % d'usagers résidents sur la CUB.

Également, l'ADIL 33 a poursuivi :

- son activité partenariale (PDALPD, CCAPEX, ...),
- sa participation aux instances locales (PDALPD, CRH, PLH de la CUB, CLAH),
- ses actions de formation et d'information (Chambre des métiers, CAF, ...)
- sa participation à des salons et forums pour diffuser ses informations.

Les données détaillées du bilan d'activité 2012 sur la CUB sont présentées en annexe 1.

2. Convention d'objectifs 2013

Les objectifs de l'ADIL 33 pour l'année 2013, s'articulent autour de 3 axes de travail :

AXE 1 - Accueillir, informer et orienter le public sur les questions relatives au logement.

AXE 2 - Permettre un parcours résidentiel des ménages de qualité et adapté aux besoins.

AXE 3 - Construire une politique d'habitat communautaire partagée.

Le détail de ces axes de travail est présenté dans la convention en annexe 2.

3. La participation de la Communauté Urbaine

L'action de l'ADIL 33 étant primordiale pour une mise en œuvre cohérente de la politique de l'habitat de la CUB, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2013.

Cette année, l'ADIL 33 a sollicité une subvention de 116 280 € soit une hausse de 2 % par rapport à 2012 et représentant 10% de son budget prévisionnel de 1 124 870 euros.

Le Budget prévisionnel 2013 de l'ADIL 33 est présenté en annexe 3.

Cependant, la CUB ne peut en raisons de contraintes budgétaires, augmenter la subvention annuelle versée à l'ADIL33. Par conséquent, il est proposé de reconduire la subvention versée en 2012, à savoir attribuer à l'ADIL 33 pour 2013, une subvention de fonctionnement de 114 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2001-1186 du 14/12 /2001 approuvant le PLH,

VU la délibération communautaire n° 2003-0133 du 28/02 /2003 adoptant l'avenant PLH,

VU la délibération communautaire n° 2007-0545 du 13/07 /2007 approuvant la modification du PLH,

VU le courrier de demande de subvention de l'ADIL 33 d'octobre 2013.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'activité de l'ADIL 33 contribue à la mise en œuvre du PLH de la CUB

DECIDE

Article 1 :

le versement en 2013 d'une subvention de 114 000 euros à l'association ADIL 33 au titre de son programme d'actions 2013,

Article 2 :

de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- CRB UE00 du budget de l'exercice en cours,

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 28 NOVEMBRE 2013

Mme. VÉRONIQUE FAYET